

vous proposent 2 sessions\* de formation et de réflexion (sur 1 journée) sur les thèmes :

## Villes intelligentes partagées Transition numérique au service de la transition écologique

### Session 1 : La transition numérique au service de la transition écologique

Judi 27 mai 2021 de 9h00 à 12h30

### Session 2 : Villes intelligentes partagées

Judi 27 mai 2021 de 14h00 à 17h30

\*En téléformation réservée aux inscrit-e-s

### Le droit à la formation des élu-e-s

#### Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : [dif-élus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-élus@caissedesdepots.fr), au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

### Le droit à la formation des agents territoriaux

(décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié par décret n°2017-928 du 6 mai 2017). Inscription à faire valider par l'employeur.

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage : celui-ci sera facturé à hauteur de 100 % du montant initial.

#### TARIFS PAR SESSION \*

Tarif unique pour un financement DIF : 350 €\*

Tarifs pour un financement via le budget des collectivités\*

- Communes de moins de 3500 habitant-e-s : 100 €
- Communes de 3500 à 10 000 habitant-e-s : 200 €
- Communes de plus de 10 000 habitant-e-s : 300 €

Sessions choisies (cocher les cases correspondantes) :

Session 1  Session 2

\* Réduction de 10 % pour 2 sessions.

## Bulletin d'inscription aux sessions de formation (valant convention simplifiée de formation)

Villes intelligentes partagées - Transition numérique au service de la transition écologique

organisée par Formation et Citoyenneté et l'association Villes Internet / VIA

Le jeudi 27 mai 2021 de 9h00 à 17h30 en téléformation réservée aux inscrit-e-s

Bulletin à renvoyer par courriel : [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)

Nom : Collectivité :

Prénom :

Adresse :

Tel. : Nbre d'hab. : Fonction de l'élue / agent :

Code Postal :

Ville :

Email :

Signature du/de la candidat-e à la formation

Signature du responsable  
avec cachet

CACHET

# Villes intelligentes partagées

## Transition numérique au service de la transition écologique

Une journée de formation comprenant 2 sessions contenant chacune 3 modules. Chaque module intègre un temps d'échanges entre les participant-e-s et les intervenant-e-s. La session se conclut par un tour d'écran d'évaluation.

### Jeudi 27 mai 2021 (matin)

9h00 à 12h30 **Session 1 : La transition numérique au service de la transition écologique**

**Module 1** : L'empreinte écologique du numérique

**Module 2** : Vers la sobriété numérique

**Module 3** : Cas concrets

*Temps d'échanges*

### Jeudi 27 mai 2021 (après-midi)

14h00 à 17h30 **Session 2 : Villes intelligentes partagées**

**Module 1** : Comprendre les

concepts associés à la ville partagée

**Module 2** : Mettre en oeuvre son projet de ville intelligente

**Module 3** : Open Data et IOT (objets connectés) au bénéfice du projet de ville partagée

*Temps d'échanges*

### Intervenant-e-s :

**Anna MELIN**, journaliste Villes Internet

**Maxime MOREL**, ingénieur territorial en technologies de l'information, formateur - enseignant Polytech, Sciences Po, IUP infocom

**Philippe JARRY**, consultant en communication et médiation numérique, correspondant Grand Sud Ville Internet

### INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

#### 1. Financement par l'intermédiaire du droit individuel de formation (DIF)

- Remplir le formulaire spécifique de la Caisse des Dépôts joint.
- Joindre une photocopie de votre carte national d'identité.

ENVOYER A :  
contact@formationciyennete.org

**Avant le 25 mars 2021**

#### 2. Financement par le budget formation de la collectivité locale

- Remplir le bulletin d'inscription joint et le faire valider par la collectivité.

ENVOYER A :  
contact@formationciyennete.org

**Avant le 20 mai 2021**

#### Plus d'informations :

Nicolas DELORME, chargé des événements et des formations : 07 88 55 03 26